



Service des Sports

FB/CG/CL N° 23-04851

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
ARRETES DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU, l'article L 2212-1 du Code Général des  
Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT, que le gymnase Géo André  
accueille une compétition de gymnastique

**ARRETE**

ARTICLE 1

Le gymnase Géo André sera inutilisable du vendredi 26 mai au dimanche 28 mai  
2023 inclus.

ARTICLE 2

La Directrice Générale des Services, le Service des Sports et les Services  
Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la publication et de  
l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux

Fait à Villeparisis, le 05/05/2023



**Cyrille GUILBERT**  
**Adjoint au Maire**  
**Chargée des sports**  
**et des manifestations sportives**

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20230509-23\_07852-AI  
Date de télétransmission : 09/05/2023  
Date de réception préfecture : 09/05/2023